

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN**

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	14	1	16

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le douze du mois de mars, à 19h45, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **2 mars 2026**

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, BACLET Virginie, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD)

Membres absents : Agathe DORMANT

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN

N° de l'acte : DEL.2026.03.12.03

Objet : Dénomination du nouveau lotissement – « Le Clos des Guillères »

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis d'aménager a été accordé pour la création d'un lotissement de 8 lots à usage d'habitation situé Chemin des Guillères.

Afin d'identifier ce nouveau lotissement, il est proposé de lui attribuer la dénomination suivante : « Le Clos des Guillères ».

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette dénomination.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de dénommer le nouveau lotissement situé Chemin des Guillères : « Le Clos des Guillères »
- AUTORISE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette dénomination.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

